

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE Séance du 27 mai 2021 Salle des fêtes de Longny-au-Perche à 19h

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 27

Convocation du 19.05.2021
Affichage du 19.05.2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes à Longny-au-Perche suite à la convocation du 19.05.2021, affichée le 19 mai 2021.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie (arrivée à 19h57), M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme ROYER-BERGER Frédérique.

Etaient absents-excuses : M BLOTTIERE Philippe, M DESCHAMPS Michel, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie (donne pouvoir à M Christian DUGUET), Mme FONTAINE Estelle, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M Jean-Claude JUSZEZAK), M VIANDER Marcel (donne pouvoir à M Christian BAILLIF).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard, Mme HIBOU Christelle.

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Evelyne REVET est désignée secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2021

Après délibération les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal du conseil communautaire du 15 avril 2021.

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président présente les décisions prises par lui-même par délégation du conseil :

TABLE 2021 DECISIONS

| Date de l'Acte | N° Acte | Objet | N° page |
|----------------|---------|---|---------|
| 08/04/2021 | 2021_83 | MUSEALES - Installation d'un défibrillateur – Ylea – 1 349,98 € TTC | |
| 08/04/2021 | 2021_84 | MUSEALES - Contrat de maintenance vitrerie – Aci Développement – 983,80 € TTC | |

| | | | |
|------------|----------|--|--|
| 13/04/2021 | 2021_77 | Renonciation au droit de préemption - 1 La Forge à Saint Victor de Réno | |
| 14/04/2021 | 2012_78 | Travaux de clôture - Gendarmerie de Tourouvre – Paysages Julien et Legault – 16 449,14 € TTC | |
| 14/04/2021 | 2021_79 | Travaux de clôture - skate park Longny - Paysages Julien et Legault – 4 212,00 € TTC | |
| 14/04/2021 | 2021_80 | Travaux de clôture - graineterie Longny - Paysages Julien et Legault – 2 180,40 € TTC | |
| 14/04/2021 | 2021_81 | Renonciation au droit de préemption urbain - La Radresse à Longny-les-Villages (Monceaux-au-Perche) | |
| 14/04/2021 | 2021_82 | Renonciation au droit de préemption urbain - 6 rue Saint Barthélémy à Charencey | |
| 20/04/2021 | 2021_85 | Matériel informatique pour le rééquipement des 4 bibliothèques des Hauts du Perche – Econcept – 10 689,21 € TTC | |
| 21/04/2021 | 2021_86 | Labellisation des locaux en Maison France Services - Installation de prises électriques et informatiques supplémentaires – Lamelet GM – 1 426,30 € TTC | |
| 22/04/2021 | 2021_87 | Renonciation au droit de préemption - Le Bas de Sainte Anne à Tourouvre au Perche | |
| 22/04/2021 | 2021_88 | Renonciation au droit de préemption - Renouard à Tourouvre au Perche | |
| 22/04/2021 | 2021_89 | Renonciation au droit de préemption - 2 Ruelle des Cloutiers à Tourouvre au Perche | |
| 22/04/2021 | 2021_90 | Renonciation au droit de préemption - 21 Rue des Etangs à Longny les Villages (Marchainville) | |
| 26/04/2021 | 2021_91 | Renonciation au droit de préemption - Avenue Louis de Funès, rue Bourvil à Tourouvre au Perche (Tourouvre) | |
| 26/04/2021 | 2021_92 | Renonciation au droit de préemption - Avenue Louis Funès à Tourouvre au Perche (Tourouvre) | |
| 26/04/2021 | 2021_93 | Renonciation au droit de préemption - Le Bas de Sainte Anne à Tourouvre au Perche (Tourouvre) | |
| 26/04/2021 | 2021_94 | Renonciation au droit de préemption - Mézières à Tourouvre | |
| 28/04/2021 | 2021_100 | Achat de matériel informatique pour l'équipement de la Maison France Services – Open Services – 3 180,02 € TTC | |

| | | | |
|------------|--------------|--|--|
| 28/04/2021 | 2021_101 | Achat de mobilier pour l'équipement de la Maison France Services – Vassard Omb Mobilier – 316,06 € TTC | |
| 28/04/2021 | 2021_102 | Travaux de plomberie, chauffage - Logement Gendarmerie de Longny | |
| 28/04/2021 | 2021_102TER | Travaux de plomberie, chauffage - Logement Gendarmerie de Longny – Yannick Adam – 1 397,06 € TTC | |
| 28/04/2021 | 2021_102_BIS | Achat - Extension d'un panneau extérieur de la CDC pour la conformité de la labellisation de la Maison France Services – Iks Pose – 918,00 € TTC | |
| 28/04/2021 | 2021_86BIS | Labellisation des locaux en Maison France Services - Installation de prises électriques et informatiques supplémentaires – Lamelet GM 1 555,97 € TTC | |
| 28/04/2021 | 2021_95 | Travaux d'électricité - aménagement d'une salle de réunion à la Gendarmerie de Longny – Lamelet GM – 1 044,00 € TTC | |
| 28/04/2021 | 2021_96 | Travaux de plomberie et chauffage - aménagement d'une salle de réunion à la Gendarmerie de Longny – Matthieu Plessis – 3 423,60 € TTC | |
| 28/04/2021 | 2021_97 | Travaux de peinture - aménagement d'une salle de réunion à la Gendarmerie de Longny – Les Iles Rénovation – 2 088,00 € TTC | |
| 28/04/2021 | 2021_98 | Travaux d'isolation - aménagement d'une salle de réunion à la Gendarmerie de Longny – Nicolas Platerie – 7 228,26 € TTC | |
| 28/04/2021 | 2021_99 | Installation d'une gâche électrique - accueil de la Gendarmerie de Longny – Lamelet GM – 820,85 € TTC | |
| 29/04/2021 | 2021_103 | Lettre des Hauts du Perche 2ème trimestre 2021 – Imprimerie de l'Etoile – 1 599,60 € TTC | |
| 29/04/2021 | 2021_104 | Avenant - Mission de coordination SPS - Extension de l'école de Neuilly-sur-Eure – Socotec – 1 200,00 € TTC | |
| 29/04/2021 | 2021_105 | Renonciation au droit de préemption - 5 Rue du Docteur Vivarès à Longny-les-Villages (Longny-au-Perche) | |
| 10/05/2021 | 2021_106 | Atelier JSA - Mission de maîtrise d'œuvre - démolition de bâtiments " aménagement des abords de l'EHPAD et du Carrefour RD 8 : RD 111 à Longny au Perche " – Atelier JSA – 85 000,00 € TTC | |
| 10/05/2021 | 2021_107 | Renonciation au droit de préemption - 3 rue du Pont Septier à Longny-les-Villages (Longny-au-Perche) | |
| 10/05/2021 | 2021_108 | Renonciation au droit de préemption - 7 Rue Léon Groutel à Longny-les-Villages (Longny-au-Perche) | |
| 12/05/2021 | 2021_109 | Entretien des espaces verts - ZA Sainte Anne Tourouvre et Randonnai – Aci Développement – 984,00 € TTC | |

| | | | |
|------------|----------|---|--|
| 17/05/2021 | 2021_110 | Renonciation au droit de préemption - Le Pavillon à Tourouvre au Perch (Lignerolles) | |
| 18/05/2021 | 2021_111 | Coffrets pour registre de sécurité – Alert'Incendie – 1 047,19 € TTC | |
| 18/05/2021 | 2021_112 | Mobilier de bureau - CDC et ancienne CDC – Vassard Omb – 2 843,54 € TTC | |
| 18/05/2021 | 2021_113 | Muséales - Actions de communication des Muséales de Tourouvre – Tendance Ouest – 2 179,12 € TTC | |
| 19/05/2021 | 2021_114 | Entretien des espaces verts – Aci Développement – 6 036,96 € TTC | |

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité donnent quitus à monsieur le Président.

OPERATIONS ET INVESTISSEMENTS

PROLONGATION DES DELAIS DE REALISATION - OPERATION « EXTENSION DE L'ECOLE DE NEUILLY SUR EURE ».

Les travaux d'extension de l'école de Neuilly sur Eure, engagés le 9 mars 2020 et dont la durée était estimée à 12 mois, ont vu leur délais de réalisation s'étendre, dû au fait quasi exclusif de la situation sanitaire (COVID 19).

Le Maitre d'œuvre de l'opération ARCHITRIAD a signifié par mail le 1^{er} avril 2021 une demande de prolongation de 4 mois et 11 jours, faisant référence pour cela à l'ordonnance n°2020-560, visant à permettre aux entreprises engagées dans des marchés publics au cours de cette période, de voir leur marché prolongé et par la même leur rémunération adaptée.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité :

- **D'approuver la prolongation du délai de réalisation et d'adapter par avenants la durée des marchés en cours de réalisation pour cette opération**
- **D'autoriser le Président à établir et à signer les avenants correspondants et tous documents y afférents.**

AVENANT AU MARCHE DE VOIRIE (CAMPAGNE 2021/2023) – REVISION ANNUELLE DES PRIX

Afin de faciliter la programmation annuelle des travaux de voirie, de déterminer le montant de l'enveloppe budgétaire réservée annuellement, il est nécessaire de simplifier le calcul de la révision des prix.

Pour cela, il faut modifier l'article 4.4 – FORMATION ET VARIATION DU PRIX du CCAP commun aux trois lots ainsi :

« In sont les derniers index nationaux connus au mois d'établissement du bon de commande » et non plus « ceux connus au mois d'exécution des prestations ».

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à établir et à signer l'avenant concernant le nouveau mode de calcul de la révision des prix.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité :

- **D'accepter le nouveau mode de calcul de la révision des prix,**
- **D'autoriser le Président à établir et à signer l'avenant 1 des lots 1, 2 et 3 du Marché de Voirie 2021 - 2023**

AVENANT N°2 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE ORNE METROPOLE AMENAGEMENT RUE ABBE BRIONNE

Vu la délibération n°201.11.301 autorisant la passation d'une convention de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Abbé Brionne à Orne Métropole,

Vu la délibération n°2020.10.178 autorisant l'avenant n°1 à la convention de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Abbé Brionne confiée à Orne Métropole,

Vu l'inscription au budget principal 2021 de la CdC des crédits correspondants,

Il est rappelé, suite à l'adaptation du programme de travaux et à la définition du projet, que l'enveloppe financière prévisionnelle initiale des travaux est passée de 150 000 € HT à 185 659.57 € HT à l'issue de l'attribution du marché à l'entreprise Colas pour le lot 1 VRD et à l'entreprise Julien&Legault pour le lot 2.

En cours de chantier, une augmentation de la masse des travaux pour le lot 1 a été actée par un avenant de 16 020.97 € HT, portant l'enveloppe financière prévisionnelle pour l'ensemble des lots à 201 682.54 € HT.

Il s'avère qu'à la fin du chantier, la masse des travaux réelle pour le lot 1 est de 175 780.75 € HT, portant l'enveloppe financière pour l'ensemble des lots à 182 192,55 € HT (soit moins 19 489.99 € HT).

Conformément à l'article 6 de la convention, le coût définitif de la prestation d'Orne Métropole (division Ingénierie 61) due par la Communauté de Communes des Hauts du Perche est déterminé à partir du barème de facturation sur la base de l'enveloppe financière réévaluée de l'opération.

Le coût définitif de la prestation déterminé à partir de cette nouvelle enveloppe financière passe dès lors à 12 800.84 € HT soit 15 361.01 € TTC, tel que présenté dans l'avenant annexé au présent projet délibération.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité :

- **D'accepter les termes de l'avenant n°2 concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Abbé Brionne, tels que présentés ci-dessus**
- **D'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant n°2 et tous les documents y afférents**

RESILIATION PERMIS DE CONSTRUIRE, DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES – MAISON MEDICALE DE LONGNY AU PERCHE – ARCHITRIAD

Comme déjà évoqué lors du conseil communautaire du 11 février 2021 le projet de maison médicale de Longny au Perche n'a pas obtenu de financement en 2020 et tel qu'il se présentait ne pouvait en obtenir en 2021.

La commune de Longny- les Villages a souhaité prendre en charge l'accueil des professionnels de santé via une solution alternative.

Ce projet n'ayant plus lieu d'être, il convient de résilier :

- Le permis de construire déposer pour cette opération
- L'ensemble des contrats d'ingénierie passer pour la conception de cette opération (maitre d'œuvre, bureaux de contrôles et missions complémentaires), dans des termes à négocier.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité :

- **D'approuver ces projets de résiliations tels que présentés ci-dessus**
- **D'autoriser le président à négocier et signer les termes des résiliations des contrats d'ingénieries et tous documents y afférents**

RESILIATION PERMIS DE CONSTRUIRE, DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES – MAISON MEDICALE DE TOUROUVRE AU PERCHE – ARCHITRIAD

Comme déjà évoqué lors du conseil communautaire du 11 février 2021, le projet de maison médicale de Tourouvre au Perche n'a pas obtenu de financement en 2020 et tel qu'il se présentait ne pouvait en obtenir en 2021.

Ce projet n'ayant plus lieu d'être, il convient de résilier :

- Le permis de construire déposer pour cette opération
- L'ensemble des contrats d'ingénierie passer pour la conception de cette opération (maitre d'œuvre, bureaux de contrôles et missions complémentaires, dans des termes à négocier.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité :

- **D'approuver ces projets de résiliations tels que présentés ci-dessus**
- **D'autoriser le président à négocier et signer les termes des résiliations des contrats d'ingénieries et tous documents y afférents**

RESILIATION PERMIS DE CONSTRUIRE, DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DES MISSIONS COMPLEMENTAIRES – LUDOTHEQUE - ARCHITRIAD

Le projet de rénovation de l'actuelle Ludothèque située à Tourouvre au Perche visant à requalifier l'ensemble du bâtiment et d'y adjoindre un lieu réservé au futur RAM, ne semble pas adapté au besoin et au programme de ces deux fonctions.

Il a été décidé d'y sursoir et de rechercher une meilleure solution d'aménagement et d'implantation dans un lieu à définir.

Ce projet n'ayant plus lieu d'être, il convient de résilier :

- Le permis de construire déposer pour cette opération
- L'ensemble des contrats d'ingénierie passer pour la conception de cette opération (maitre d'œuvre, bureaux de contrôles et missions complémentaires, dans des termes à négocier.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité :

- **D'approuver ces projets de résiliations tels que présentés ci-dessus**
- **D'autoriser le président à négocier et signer les termes des résiliations des contrats d'ingénieries et tous documents y afférents**

LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LA REALISATION DE LA REQUALIFICATION DU QUARTIER DE LA PROVIDENCE – EHPAD

Vu l'inscription au budget principal 2021 de la CdC des crédits correspondants,

Dans le Cadre de l'Opération de requalification du quartier de la Providence - réaménagement du Carrefour RD8 / RD 111, la CdC en accord avec la commune a décidé de scinder en 3 sous opérations distinctes ce projet, la première concernant l'aménagement des abords de l'EHPAD à réaliser en 2021, la deuxième la démolition des bâtiments aux abords du Carrefour de la RD 8 / RD 111 , enfin la troisième concernantle Carrefour RD/ RD 111 à engager en 2022.

Ce phasage en 3 sous opérations s'explique pour les raisons suivantes :

- 1^{ière} sous opération prise en charge financièrement sans DETR (pas d'attribution DETR sur ce dossier ne 2021) en raison de son caractère d'urgence
 - Les travaux engagés par L'EHPAD devraient arriver à leur terme avec quelques mois d'avance. Il convient d'aménager dans le même temps (selon les contraintes du chantier) l'ensemble de la voirie aux abords de l'EHPAD ainsi que les parkings afin de sécuriser cet espace au regard de la déambulation des résidents de l'EHPAD entre la résidence et le Parc et par la même assurer l'accueil du personnel et des familles.
- 2^{ième} sous opération concernant les travaux de démolition des bâtiments jouxtant le carrefour RD 8 / 111. Ces travaux de démolition pourraient être envisagés dans le même temps que la 1^{ière} sous opération.

- 3^{ème} sous opération afin de pouvoir déposer un dossier DETR en 2022, sur la partie de travaux ne concernant que les travaux liés au réaménagement du carrefour RD8 / RD 111 et des parkings immédiats.

L'ensemble des travaux concernant la 1^{ère} et 3^{ème} sous opérations sont estimés à 337 702.20 €HT (Frais d'ingénierie compris)

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité :

- **D'accepter le lancement de la consultation concernant la 1^{ère} sous opération de travaux et 3^{ème} sous opération, tel qu'énoncé ci-dessus**
- **D'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents y afférents**

DEPOT DU PERMIS DE DEMOLIR ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE DEMOLITION AUX ABORDS DU CARREFOUR « RD 8/RD 111 »

Vu l'inscription au budget principal 2021 de la CdC des crédits correspondants,

Comme exposé précédemment dans la délibération n° XXXXX concernant Lancement de l'appel d'Offre pour la réalisation de la requalification du quartier de la Providence – EHPAD, il serait opportun de lancer la deuxième 2^{ème} sous opération concernant les travaux de démolition des bâtiments jouxtant le carrefour RD 8 / RD 111, concomitamment aux travaux de sécurisation des abords de l'EHPAD.

Ces travaux sont estimés à un coût prévisionnel de 100 000 € HT (maitrise d'œuvre et bureau de contrôle inclus).

Ces travaux sont financés hors DETR, et peuvent être engagés sans délais.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité :

- **D'accepter le lancement de la consultation concernant la 2^{ème} sous opération de travaux tel qu'énoncé ci-dessus**
- **D'autoriser monsieur le Président à engager les diagnostics amiante et plomb nécessaire, de retenir le cas échéant un bureau d'étude SPS, et à signer tous les documents y afférents**
- **D'autoriser monsieur le Président à déposer le permis de démolir et à signer tous les documents y afférents**

LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LA REALISATION DE LA DESSERTE DE LA ZA DE LA REHARDIERES

Vu la délibération n° 2019.05.170 confiant la maitrise d'œuvre à Orne Métropole afin de réaliser un giratoire en vue d'assurer la desserte de la ZA de Réhardières

Vu l'inscription au budget principal 2021 de la CdC des crédits correspondants,

Vu le projet présenté par Orne Métropole estimé à une enveloppe prévisionnelle de 636 000€ HT

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité :

- **D'accepter le lancement de la consultation de travaux tel qu'énoncé ci-dessus**
- **D'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents y afférents**

CONVENTION INDIVIDUELLE DE TRANSFERT DE COMPETENCE POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC AU TE 61 – RUE DE CHARTRE LONGNY –AU-PERCHE

L'avant-projet sommaire d'investissement d'éclairage public sur la rue de chartre à Longny-au-Perche a été examiné en commissions voirie, tel que présenté dans le document transmis avec la convocation à ce conseil communautaire.

Le montant total des travaux est fixé à 199 344.19 € TTC

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

| | |
|---|-------------|
| FCTVA | 31 392.40 € |
| Aide TE 61 | 57 411.13 € |
| Participation Commune de Longny les Villages | 55 540.66 € |
| Resta à charge à la CdC (44 candélabres x 1250 €) | 55 000.00 € |

Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au BP de la CdC 2021

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **D'autoriser la dévolution des travaux d'investissement d'éclairage public**
- **D'accepter le plan de financement de l'opération**
- **De valider l'Avant-Projet-Sommaire de cette opération**
- **D'accepter les termes de la convention individuelle de transfert de compétence avec le Te 61 pour les travaux d'investissement d'éclairage public, Rue de Chartre Longny-au-Perche.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.**

CONVENTION INDIVIDUELLE DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION AU TE 61 – RUE DE CHARTRE LONGNY –AU-PERCHE

L'avant-projet sommaire de génie civil de télécommunication sur la rue de chartre à Longny-au-Perche a été examiné en commissions voirie.

Le montant total de cette opération est fixé à 47 150.49 € TTC, comprenant :

- 45 264.47 € TTC de travaux
- 1 886.02 € (non assujettie à la TVA) de maîtrise d'œuvre

Il est à noter que ce chiffrage ne prend pas en compte les prestations d'Orange pour la télécommunication

Il convient de passer une convention individuelle pour les travaux de génie civil de télécommunication avec le TE 61, pour un montant prévisionnel facturable à la collectivité fixé à 47 150.49 € TTC

Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au BP de la CDC 2021

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **D'autoriser la dévolution des travaux de génie civil de télécommunication**
- **De valider l'Avant-Projet-Sommaire de cette opération**
- **D'accepter les termes de la Convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de génie civil de télécommunication, Rue de Chartre Longny-au-Perche.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.**

ELABORATION DE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PET)

Pascal COUDRAY le Vice-Président en charge de l'Enfance- Jeunesse précise que Le Projet Educatif de Territoire de la Communauté de communes arrive à échéance au 6 juillet 2021.

La Communauté de Communes des Hauts du Perche souhaite réaffirmer son ambition éducative par le biais de la mise en place d'un nouveau Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T.) pour les trois prochaines années, en lien avec les services académiques de l'Education Nationale, les services de la Préfecture, la Caisse d'Allocations Familiales et plus largement.

Ce P.E.D.T. fixe les grandes orientations en matière éducative et donne lieu à la signature d'une convention matérialisant la coordination et la mise en cohérence des réponses éducatives de l'ensemble des acteurs intervenant sur les différents temps de l'enfant.

Les membres de la commission enfance jeunesse propose de continuer à offrir des accueils périscolaires de qualité et accessible pour tous. Cependant, ce troisième P.E.D.T. souhaite aller au-delà de la nécessaire organisation de la coordination entre temps scolaire et temps périscolaire en élargissant la réflexion aux différents temps de l'enfant, en intégrant la petite enfance, la jeunesse et l'accompagnement à la parentalité.

Ce temps réflexion, est nécessaire pour organiser une large concertation, associant les familles et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, es différents professionnels impliqués dans la construction de l'offre éducative, ainsi que les partenaires extérieurs. Il permettra de préparer la phase opérationnelle.

Tout en ayant la volonté de s'inscrire davantage dans un un diagnostic plus large (définition d'enjeux prioritaires enfance jeunesse, cohérence avec les axes de la CTG...).

A ce titre, le P.E.D.T. poursuit la logique initiée qui vise à proposer des réponses éducatives adaptées aux diagnostics partagés, en adéquation avec les ressources mobilisables d'un territoire en adaptant nos réponses aux besoins des enfants.

Il est proposé de renouveler le PEDT pour la période 2021/2023 en intégrant cette face de réflexion et de concertation durant l'année 2021/2022.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité :

- **D'approuver la démarche telle que présentée ci-dessus**

DEMANDE DE SUBVENTION CLSH DE LONGNY AU PERCHE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017-11-2017 en date du 9 novembre 2017 du conseil communautaire concernant le choix du maître d'œuvre pour la réalisation de la restructuration des locaux périscolaires et extra-scolaires sur la commune déléguée de Longny au perche,

Vu, la délibération n°2019.02.078 en date du 27 février 2019 portant sur l'adaptation du montant prévisionnel des travaux suite à la réalisation de la phase APS par le Cabinet A3Dess,

Vu, l'avis favorable de la CAO en date du 23 mars 2021

Vu l'inscription au budget principal 2021 de la CdC des crédits correspondants,

La réévaluation du programme de travaux avait déjà fait augmenter le cout prévisionnel des travaux en phase esquisse de 200 700 € HT à 656 600 € HT. La prise en compte des difficultés d'utilisation d'espaces sous toiture et la nécessité d'individualiser les espaces 3-6 ans des 6-12 ans, amène le Maitre d'œuvre à ré-estimer les coûts de travaux à 715 000 € HT soit 858 000 € TTC.

Cette nouvelle réévaluation, ainsi que la subvention du Conseil Départemental de l'Orne inscrite au titre de l'accompagnement du Contrat de Territoire Régional nécessite de revoir le plan de financement de l'opération qui dès lors s'établit comme suit :

| | |
|--|-----------|
| DETR | 328 300 € |
| CAF (CTG) | 53 031 € |
| CAF (Prêt à 0%) | 123 739 € |
| CD 61 | 20 000 € |
| FCTVA | 129 500 € |
| Reste à Charge à la Communauté de Communes | 203 430 € |

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité :

- **D'approuver le nouveau cout prévisionnel des travaux arrêté à la somme de 715 000 € HT**
- **D'approuver le nouveau Plan de financement**
- **De l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne.**

INVESTISSEMENT ACCOMPAGNEMENT CAF - ANNEE 2021 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Pour le bon fonctionnement des services, la collectivité doit réaliser des Investissements.

Pour l'année 2021.

a) La ludothèque :

Afin de répondre aux objectifs fixés et de s'adapter à la situation sanitaire, la collectivité a fait le choix de travailler sur un projet de mutualisation médiathèque/ ludothèque. En parallèle en 2020, le service s'est adapté en proposant un drive. Des investissements sont à prévoir pour l'année 2021 afin de pérenniser le projet et de répondre aux objectifs fixés :

- du mobilier afin d'accueillir les différents publics dans de bonnes conditions, puisqu'actuellement la ludothèque est équipée de mobilier de récupération très vétustes (matériel cassé) qui ne permet plus d'accueillir un groupe supérieur à 15 participants.
- de nouveaux jeux dédiés à toutes les tranches d'âges pour diversifier l'offre et enrichir les propositions dans le cadre du déploiement du drive (mutualiser avec les médiathèques),
- Aménagement intérieur du Ludobus, pour assurer les animations en itinérance.

| Plan de financement Ludothèque | | | | | |
|---------------------------------------|-----------------|------------------|------------------|----------------------|-----------------|
| | Dépenses | | | Recettes | |
| | Prix HT | TVA | Prix TTC | | |
| Aménagement Ludobus | 3096,00 € | 619,20 € | 3715,20 € | FCTVA (Etat) 16.404% | 1019,97€ |
| | | | | CAF (50% HT) | 2589,84€ |
| Réassort jeux de société | 675,83 € | 135,16 € | 810,99 € | CDC | 2608,01 € |
| mobilier | 1407,86 € | 283,77 € | 1691,63 € | | |
| Total | 5179,69€ | 1038,13 € | 6217,82 € | Total | 6217,82€ |

b) Le Club Ados

La collectivité souhaite faire évoluer et pérenniser les actions en direction de la jeunesse du territoire. De ce fait, 4 investissements sont prévus pour l'année 2021. Dans un premier temps, afin d'améliorer les conditions d'accueil du local situé à Randonnai l'équipe souhaite réhabiliter une partie du bâtiment pour créer un espace discussion/ détente.

Dans un second temps, investir dans du matériel d'extérieur type modules de skate Park et matériel roulant pour proposer aux jeunes de s'initier à cette pratique. Cet investissement va lien avec le projet « cultures urbaines » qu'ils souhaitent porter sur cette année et apportera une plus-value dans le déploiement de celui-ci. L'aspect « mobile » du matériel choisi, permettra également de délocaliser cette animation sur tout le territoire.

| Plan de financement Club Ados | | | | | |
|---|------------------|-----------------|------------------|--------------|------------------|
| | Dépenses | | | Recettes | |
| | Prix HT | TVA | Prix TTC | | |
| Aménagement de la dépendance espace « détente » | 3250,00 € | 650,00 € | 3900,00 € | FCTVA (Etat) | 843,212€ |
| Aménagement skate-park mobile + matériel (projet cultures urbaines) | 418,22 € | 104,48 € | 522,70 € | CAF (50% HT) | 2133,12 € |
| Matériel musique (continuité du projet 2020) | 243,84 € | 48,76 € | 292,60€ | CDC | 2163,97 € |
| Matériel camping (tentes) | 354,17 € | 70,83 € | 425,00 € | | |
| Total | 4266,23 € | 874,07 € | 5140,30 € | Total | 5140,30 € |

c) Alsh Longny les Villages / Randonnai

Au sein des accueils de loisirs primaires, 2 investissements sont prévus en lien direct avec le protocole sanitaire renforcé liée à la gestion de la Covid-19. Un investissement supplémentaire de mobilier est à prévoir pour ainsi déployer des activités par petit groupe. Le second investissement, émane d'une volonté de l'équipe pédagogique de proposer aux enfants, de – de 6 ans, de la motricité au sein de la structure. Les activités en extérieur sont difficiles à organiser au regard du peu de lisibilité sur les conditions sanitaires.

| Plan de financement Accueils de loisirs primaires | | | | | |
|--|------------------|-----------------|------------------|--------------|------------------|
| | Dépenses | | | Recettes | |
| | Prix HT | TVA | Prix TTC | | |
| Mobiliers : 2 tables + 12 chaises | 799,00 € | 159,80 € | 958,80 € | FCTVA (Etat) | 232,74 € |
| Aménagement motricité (tapis d'activités/gym) | 383,33 € | 76,67 € | 460,00 € | CAF (50% HT) | 591,16 € |
| | | | | CDC | 594,90 € |
| Total | 1182,33 € | 236,47 € | 1418,80 € | Total | 1418,80 € |

d) Multi Accueils Longny les Villages / Tourouvre :

Dans cette perspective d'évolution du service et de renforcement des actions existantes, pour l'année 2021 un projet Snoezelen souhaite être mis en place par l'équipe du multi accueil de Longny les Villages. L'objectif étant de renforcer la relation avec l'enfant.

En parallèle, des investissements doivent être réalisés pour répondre au protocole sanitaire lié à la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 et améliorer la qualité d'accueil des enfants. Cela se traduit par l'achat de barrières, chariot de ménage, abri de jardin pour permettre le stockage de jeux et jouets en extérieur et bacs à sable.

| Plan de financement Multi accueils | | | | | |
|---|------------------|------------------|------------------|--------------|------------------|
| | Dépenses | | | Recettes | |
| | Prix HT | TVA | Prix TTC | | |
| Projet Snoezelen et barrières pour cloisonner les groupes | 1379,03 € | 273,24 € | 1652,27 € | FCTVA (Etat) | 1052,72 € |
| Aménagements extérieur : bacs à sable / abri de jardin | 3860,00 € | 772,00 € | 4632,00 € | CAF (50% HT) | 2675,02 € |
| Chariot de ménage | 111,00 € | 22,20 € | 133,20 € | CDC | 2689,73 € |
| | | | | | |
| Total | 5350,03 € | 1067,44 € | 6417,47 € | Total | 6417,47 € |

Récapitulatif global du plan financier :

| récapitulatif | | | | | |
|---------------|-------------|------------|-------------|----------------------|--------------------|
| | Dépenses | | | Recettes | |
| | Prix HT | TVA | Prix TTC | | |
| Total | 15 978,28 € | 3 216,11 € | 19 194,39 € | FCTVA (Etat) 16.404% | 3 148,65 € |
| | | | | CAF (50% HT) | 7 989,14 € |
| | | | | CDC | 8 056,60 € |
| | | | | Total | 19 194,39 € |

Ces investissements ont été votés au BP 2021 de la CdC et sont éligibles à subventionnement de la part de la CAF de l'Orne.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité :

- D'approuver les plans de financements présentés ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides correspondantes auprès de la CAF de l'Orne et à signer tous documents afférents à cette opération

FONCTIONNEMENT ACCOMPAGNEMENT CAF - ANNEE 2021 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Pour l'année 2021, dans le cadre des activités du club ados liées à la prestation jeunes financée par la caf de l'Orne, deux projets ont été élaborés par les jeunes du territoire :

- **L'organisation et la mise œuvre d'un mini camp à la base de loisirs de GORRON en Mayenne du 2 au 6 août 2021 pour 10 jeunes de 11 à 15 ans.**

Plan de financement

| Dépenses | | Recettes | |
|----------------------|---------------|-------------------|---------------|
| Essence ludobus | 250 € | Aide CAF (80%) | 2640€ |
| Frais mini bus | 600 € | CDC | 160 € |
| Camping et activités | 850 € | Famille et jeunes | 500 € |
| Courses | 600 € | | |
| Frais personnel | 1000 € | | |
| Total | 3300 € | Total | 3300 € |

- **Projet cultures urbaines**

En 2020, le club ados a mené un projet autour de la musique cofinancer par la CAF.

Afin d'aller plus loin dans la démarche tout en englobant les attentes de chacun, un projet sur les « cultures urbaines » a vu le jour, déclinés en « micros » projets:

- L'envie de refaire des ateliers autour de la musique avec un atelier rap (plus petit projet que l'année dernière mais cette fois ci autour de la création d'un hymne du club ados avec clip), Batucada, MAO (musique assistée par ordinateur avec achat de matériel qui servira aussi pour le projet rap) ou encore Beat box.
- Se rapprocher de l'association Mouvement Hip Hop d'Alençon leur proposer notre aide sur leur évènement la semaine des cultures urbaines et de la MJC de l'Aigle pour leur évènement la Battle des Aigles.
- Découvrir d'autres lieux de rassemblement des cultures urbaines (ex : Urban Week à la défense)
- S'initier et découvrir les différentes activités qu'intéressent les jeunes autour des cultures urbaines : Breakdance, Parkour, freestyle (avec achat de matériel trottinettes, skate, équipements),
- Découvrir l'environnement du graff, tag et réaliser une fresque sur le mur extérieur du club ados.

Plan de financement

| Dépenses | | Recettes | |
|------------------------|-------|-------------------|--------|
| Essence | 250 € | Aide CAF (80%) | 2000 € |
| Intervenant freestyle | 300 € | CDC | 300 € |
| Frais personnel | 300 € | Famille et jeunes | 200 € |
| Intervenant musique | 450 € | | |
| Intervenant breakdance | 300 € | | |
| Intervenant parkour | 300 € | | |
| Intervenant rap | 300 € | | |
| Intervenant Graff | 300 € | | |

| | | | |
|-------|--------|-------|--------|
| Total | 2500 € | Total | 2500 € |
|-------|--------|-------|--------|

Ces dépenses ont été votées au BP 2021 de la CdC et sont éligibles à subventionnement de la part de la CAF de l'Orne.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité :

- **D'approuver les plans de financements présentés ci-dessus**
- **D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides correspondantes auprès de la CAF de l'Orne et à signer tous documents afférents à cette opération**

FORFAIT ET PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ELEVES EN ELEMENTAIRES – ECOLE NOTRE DAME DE LONGNY AU PERCHE

La loi pour une école de la confiance, promulguée au journal officiel le 28/07/2019, a abaissé l'âge d'instruction obligatoire à 3 ans. Ainsi les collectivités doivent participer aux frais de fonctionnement des maternelles privées dans les mêmes conditions que pour les élèves de maternelles publiques.

Les participations aux frais de fonctionnement pour les élèves scolarisés en élémentaire et maternelle sur l'école privée notre dame de Longny les Villages sont fixés respectivement en fonction du coût des élèves en élémentaire et maternelle scolarisés dans les écoles publiques du territoire de l'année n- 1.

Ainsi pour l'année 2021 :

- le coût moyen d'un élève en élémentaire scolarisé au sein d'une école publique du territoire est de : **601,64€**
- Le coût moyen d'un élève en maternelle scolarisé au sein d'une école publique du territoire est de **1634,82€**.

Il est demandé au conseil communautaire de fixer le forfait de participation aux frais de fonctionnement pour l'école primaire notre dame de Longny les villages au montant de 601,64€ par élève résidant sur le territoire et scolarisé en élémentaire et ou de 1634,82€ par élève scolarisé en maternelle.

Ainsi il est proposé de verser à l'école privée Notre Dame au titre de l'année 2021, les sommes de :

> 20 455,61 € pour les élémentaires (34 élèves élémentaires x 601,64€)

> 24 522,32 € pour les maternelles (15 élèves maternelles x 1634,82€)

– soit un total de : **44 977,93€**.

Un débat s'engage sur les modalités de calcul du coût moyen par élèves. Faut-il prendre en compte la totalité des écoles publiques de la CdC, ou les deux écoles du secteur de Longny, ou uniquement l'école de Longny au Perche.

Le Président demande à ce que soient vérifiées nos obligations légales en la matière et dans ce laps de temps propose que soit ajournée cette délibération

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité, d'ajourner cette délibération

OUVERTURE DU CLUB EN AOÛT 2021

Le club ados de la Communauté de Communes est ouvert exclusivement en juillet. Afin de rendre le territoire attractif, de répondre aux mieux aux besoins de nouvelles populations arrivées récemment et suite aux demandes des usagers de réfléchir à une ouverture des structures plus larges, un recensement auprès des jeunes pour août 2021 a été réalisé par le biais d'une enquête du 15 janvier 2021 au 15 mai 2021. 53 réponses ont été enregistrées. 22 jeunes ont répondu favorablement et venir durant le mois d'août.

Une simulation financière pour l'ouverture de 12 places (12/17 ans), sur une semaine a été présentée :

| | charges | Charge/enf/j | Produit familles | Produits CAF | CdC des Hauts du Perche | commentaires |
|--------------------|-----------------|---------------|------------------|----------------|-------------------------|---|
| Salaires | 1131,36€ | 18,85€* | 180€** | 395€*** | 556,36€ | Embauche d'un directeur 1 animateur 1 agent technique (2x/sem) 1=12 enf + de 6 ans |
| Pédagogique | 81,00€ | 1,35€ | x | x | 90,00€ | Frais de petites fournitures/ jrnée enf 2019 |
| ménage | 1,00€ | 0,20€ | x | x | 1,00€ | achats matériel 2019/ jrnée enf 2019 |
| Structures (fonct) | 6,60€ | 0,55€ | x | x | 6,60€ | Fluides 2019 hors chauffage/jrnée enf 2019 |
| TOTAL | 1219,96€ | 20,95€ | 180,00€ | 395,00€ | 653,96€ | |

La commission enfance jeunesse propose une ouverture du club ados du 2 au 6 août 2021 et les 30, 31 août et 1^{er} septembre 2021. Le surcout s'élève à **1 046,34€** pour 8 jours d'ouverture (653,96€ / 5) x 8 jours.

La commission précise que cette ouverture plus large de la structure est à titre expérimentale et qu'elle n'est en aucun cas entérinée pour les années à venir.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité de valider à titre expérimentale cette ouverture du club ado en août 2021, tel que présenté ci-dessus

ASSAINISSEMENT

PROTOCOLE FINANCIER DE REFACTURATION 2020 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE – EAUX DE NORMANDIE

Les dernières périodes facturées par la Communauté de Communes des Hauts du Perche, de la redevance assainissement des communes de Marchainville, Neuilly-sur-Eure, La Lande-sur-Eure, et l'Home-Chamondot, étaient les suivantes :

- Abonnement jusqu'au 31 octobre 2020 ;
- Consommation de la relève de mai-juin 2020.

La Communauté de Communes des Hauts du Perche ne pouvant assurer la facturation du reliquat de la période de consommation précédant la date d'entrée en vigueur du contrat de délégation de service public de l'assainissement, soit le 1^{er} novembre 2020, cette dernière demande exceptionnellement à Eaux de Normandie de percevoir ce reliquat lors de sa première facturation auprès des usagers des dites communes ci-dessus.

Un protocole financier est établi entre La CdC et Eaux de Normandie, dans les termes suivants :

Modalités de facturation – 1^{ère} facture émise par Eaux de Normandie

La première facturation émise par Eaux de Normandie se décomposera de la façon suivante :

- Pour le compte de la Communauté de Communes des Hauts du Perche :
 - o Consommation de la relève de mai-juin 2020 jusqu'à l'index estimé au 31/10/2020(*)
- Au titre du contrat de délégation de service public de l'assainissement de Eaux de Normandie
 - o Abonnement du 01/11/2020 au 30/04/2021

(*) les index sont estimés au 31/10/2020 sur la base de la consommation moyenne journalière (CMJ) de chaque point de service, calculée à partir des éléments transmis par la Communauté de Communes des Hauts du Perche dans les fichiers clients des communes concernées.

Modalités de Versement du produit des redevances d'assainissement collectif

- Pour la période concernant la gestion du service assainissement par la Communauté de Communes des Hauts du Perche :

Eaux de Normandie encaisse les redevances d'assainissement collectif au titre de la Communauté de Communes des Hauts du Perche.

Les produits encaissés pour le compte de la Communauté lui sont versés dans les conditions suivantes :

- Versement du solde des encaissements 4 mois après facturation de la part revenant à la Communauté, situation arrêté le mois précédent soit 3 mois après facturation.
- Une situation des encaissements 7 mois après le 1^{er} versement arrêté le mois précédent.

Toute somme non versée à ces dates porte intérêt au taux légal en vigueur.

Ce décompte fait apparaître les éléments décomposés en quantités et en prix unitaires et détaillés en part fixe, part variable et TVA.

- Pour la période concernant le contrat de délégation de service public de l'assainissement de Eaux de Normandie :

Les modalités appliquées sont celles définies par le contrat de délégation de service public de l'assainissement de Eaux de Normandie.

Une information par courrier de ces modalités de perception du reliquat de la période de consommation précédant la date d'entrée en vigueur du contrat de délégation de service public de l'assainissement, soit le 1^{er} novembre 2020, sera envoyé aux usagers concernés

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité :

- **D'approuver les termes du protocole financier avec Eaux de Normandie**
- **D'autoriser Monsieur le président à signer ce protocole financier et tous documents y afférents.**

| |
|----------------|
| CULTURE |
|----------------|

DELIBERATION DE TARIFS ET CREATION DE NOUVEAUX MODES DE VISITES

Dans le cadre de la création de nouvelles activités de visite aux Muséales de Tourouvre à savoir, la visite guidée famille, « la chasse au trésor de Marie Renouard » et la visite guidée pour les groupes en costumes du Musée de l'émigration française au Canada et du Musée des Commerces et des Marques.

La chasse au trésor étant une activité familiale nécessitant la présence d'un visiteur adulte,

De proposer un nouveau tarif pour « la chasse au trésor de Marie Renouard » de : 2 euros par adulte et 3 euros par enfant. En ce qui concerne la visite costumée, cette dernière est au « tarif groupe » de 5 euros par visiteurs. Cela demande la création d'une entrée spécifique au regard de la réglementation des finances publiques.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité :

- **D'approuver les nouveaux tarifs tels que présentés,**
- **De l'autoriser à créer une nouvelle entrée comptable spécifique au regard de la réglementation des finances publiques.**

DELIBERATION DES TARIFS BOUTIQUE/DESTOCKAGE DES ARTICLES ANCIENS

Au regard des éléments stockés en boutique et du fait que certains articles sont abimés par le temps et très anciens pour des dates allant de 2011 à 2018,

Constatant que certains articles de librairie ne sont plus d'actualité et ne présente plus d'intérêts pour les potentiels acheteurs,

Les Muséales de Tourouvre proposent de procéder à une réduction conséquente pour l'ensemble de ces produits, librairie et objets de décoration, allant de 15 à 70% du prix d'achat pour les articles concernés. (Liste ci-jointe)

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité :

- **D'approuver les nouveaux tarifs tels que présentés pour l'ensemble de ces produits, librairie et objets de décoration (Liste ci-jointe).**

« PASS-CULTURE DU MINISTERE DE LA CULTURE »

Dans le cadre de la mise en place par le Ministère de la Culture d'un « Pass-culture », destinés aux jeunes à partir de 18 ans. Chaque détenteur dudit « Pass-culture » a la possibilité d'obtenir un crédit de 300€ à utiliser dans le domaine de la culture (biens culturels, spectacles, sites culturels...).

Pour les acteurs culturels, elle leur permet de promouvoir de manière autonome et gratuite leur programmation culturelle et de proposer des offres artistiques et culturelles, gratuites ou payantes, à destination des jeunes.

La structure émettrice des offres se verra remboursée des sommes engagées par les utilisateurs par le Trésor Public.

Considérant l'intérêt pour les Muséales du dispositif afin d'accroître sa notoriété et sa visibilité,

De proposer pour les détenteurs du « Pass-culture », des offres en vigueur au Muséales de Tourouvre dans les domaines d'application dudit « Pass-culture » en intégrant le dispositif.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité :

- **D'approuver le dispositif « Pass-culture » que présenté,**
- **De l'autoriser à créer une nouvelle entrée comptable spécifique au regard de la réglementation des finances publiques.**

FINANCES & PERSONNEL

DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL CDC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le vote du Budget Principal 2021
- Considérant la nécessité de réajuster les crédits budgétaires

Le Président présente en séance les ajustements budgétaires à réaliser afin d'imputer en investissement des dépenses initialement inscrites en fonctionnement. Les élus communautaires sont invités à examiner la proposition de décision modificative n°2/2021 telle que transmise avec les documents préparatoire à ce conseil.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°2/2021 du budget principal telle que présentée. Cette décision sera annexée à la présente délibération.

LIGNE DE TRESORERIE BUDGETS : MUSEALES, OFFICE DE TOURISME, COMMUNAUTE DE COMMUNES

Afin de faciliter le fonctionnement des services et de permettre l'engagement des dépenses d'Investissement, il convient de renouveler une ligne de Trésorerie.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le renouvellement d'une ligne de Trésorerie de 500 000 € qui se décompose comme suit :**
 - 390 000 € pour le Budget Principal de la CDC
 - 80 000 € pour le Budget MUSEALES
 - 30 000 € pour le Budget OFFICES DE TOURISME
- **D'autoriser le Président à négocier cette ligne de Trésorerie avec les banques et de signer tout contrat de ligne de trésorerie correspondant.**
- **D'autoriser le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions qui seront prévues par le contrat de ligne de trésorerie.**

SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF A TEMPS COMPLET ET CREATION D'UN EMPLOI DE CONSEILLER SOCIO- EDUCATIF A TEMPS COMPLET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique en date du 23 septembre 2020,

Vu la délibération 2020.10.200 en date du 8 octobre 2020 portant création d'un poste d'assistant socio-éducatif à temps complet,

Vu la délibération en date du 05 juin 2019 autorisant la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG),

Monsieur le Président rappelle que la Convention Territoriale Globale est une convention de partenariat conclue entre la CAF et la collectivité qui permet d'élaborer conjointement un plan de développement social du territoire.

Considérant que l'emploi d'un assistant socio-éducatif ne correspond pas au profil de poste à créer,

Il convient de créer un poste permanent à temps complet de conseiller socio-éducatif qui sera chargé de contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale.

Le président propose à l'assemblée :

- La suppression du poste d'assistant socio-éducatif à temps complet,
- La création de l'emploi permanent de conseiller socio-éducatif à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2021

Monsieur le Président ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article 3-3, alinéa 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper tous les emplois permanents, dans les communes de moins de 1000 habitants et dans les groupements de communes de moins de 15 000 habitants,

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité :

- De supprimer le poste permanent d'assistant socio-économique à temps complet,
- De créer l'emploi permanent de conseiller socio-éducatif à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2021
- Charge le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- Précisent que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
- De modifier le tableau des emplois en conséquence

| Grade | Catégorie | Temps de travail hebdomadaire moyen | Ancien effectif | Nouvel effectif |
|---|-----------|-------------------------------------|-----------------|-----------------|
| FILIERE SOCIALE | | | | |
| Cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs | | | | |
| Assistant socio-éducatif | A | TC | 1 | 0 |
| Cadre d'emploi des conseillers socio-éducatifs | | | | |
| Conseiller socio-éducatif | A | TC | 0 | 1 |

ACCORD DE SUBVENTION AU TITRE DE L'OPAH

Vu, la délibération n° 2018.06.204 du conseil communautaire du 28 juin 2018 concernant l'approbation et la signature de la convention d'OPAH 2019-2021,

Vu l'inscription au budget principal 2021 de la CdC des crédits correspondants,

Vu la fiche de synthèse OPAH, constituant la demande de financement, transmise le 21 avril 2021 par les services du PETR du Perche Ornaïen en charge du suivi et de l'instruction des dossiers OPAH.

Considérant que dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire, les Communautés de communes soutiennent les travaux de rénovation énergétique ainsi que les travaux lourds, conformément à la convention signée avec l'ANAH.

Dans ce contexte, les dossiers de demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétique du ménage suivant est à l'ordre du jour :

| NOM Prénom | Commune | Revenus Ménage | Gain énergétique | Eco-matériaux | Montant HT des travaux | Montant subvention CdC demandée |
|------------------------------------|---------------------|----------------|------------------|---------------|------------------------|---------------------------------|
| BEAUDOIRE Céline KIRIOW Ivan | Tourouvre au Perche | Très modeste | 43 % | Oui | 39 456.76 € | 1 000 € |

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité :

- D'accepter la demande de subvention telle que présentée ci-dessus et d'attribuer un montant de 1 000 € à ce projet au profit de Mme Céline BEAUDOIRE et Mr Ivan KIRIOW.

FIXATION DU LOYER DE LA GRAINETERIE RUE EUGENE CORDIER A LONGNY AU PERCHE

Une demande de location des locaux de l'ancienne graineterie a été exprimée auprès de la CdC. Il convient de fixer le montant du loyer des locaux qui pourraient être mis à disposition.

Au vu de la configuration des locaux, leur fonction de salle de réunion pour la CdC et selon l'usage que le futur locataire pourrait en faire, il est proposé de fixer un loyer exprimé en m²/an.

Madame Elyane ENCELIN propose que soit arrêté le loyer suivant : 13.50 € m²/an, que les charges liées à ces locaux soit refacturées au prorata de la surface utilisée.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, décident à l'unanimité :

- **D'accepter le montant de 13.50 € m²/an, hors charges.**
- **Autorise monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette mise en location**

QUESTIONS DIVERSES

- Petites villes de Demain - Christian BAILLIF
- IRN - Christian DUGUET
- SPANC recrutement- Président
- Elagage – Fauchage et Marché de Voirie - Pascal HOULLE